

Les étapes de croissance d'une Église locale

De l'implantation vers la majorité d'une Église en cinq étapes

Texte élaboré par la Commission d'Implantation d'Églises nouvelles (CIEN)
de la Fédération Évangélique de France. Version 2005.

Le principe

L'objectif de conduire l'Église vers la majorité doit influencer tous les choix dans un travail d'implantation. La réflexion à ce sujet ne devrait pas se faire à la fin du processus, mais au contraire dès sa genèse.

Cinq stades ou catégories

1. Projet d'implantation d'Église
2. Église naissante
3. Église en formation
4. Église en structuration
5. Église majeure

1. Projet d'implantation d'Église

- Concertation avec les autres groupes évangéliques du secteur
- Contacts avec les habitants
- Définition du projet d'implantation locale avec évaluation des besoins en ressources extérieures
- Élaboration d'une stratégie à court et à long terme

2. Église naissante

- Présence permanente d'un responsable de projet (à plein temps ou bénévole)
- Établissement de relations avec les autorités
- Évangélisation sous toutes ses formes
- Réunions régulières
- Apport de ressources extérieures (soutien d'une Union ou Mission, d'une Église-mère, d'équipes)
- Déménagement éventuel de chrétiens volontaires
- Constitution d'un noyau d'Église
- Culte périodique dans un local publique dès que possible
- Création d'une association loi 1901 en fonction des besoins

3. Église en formation

- Avoir au moins 10 croyants intégrés au groupe
- Formation des croyants
- Culte régulier
- Élaboration d'une conviction commune concernant l'Église : identité, structure, objectifs...
- Identifier et former des responsables
- Mise en place progressive d'une équipe de responsables

- Autonomie financière progressive
- Création d'une association loi 1901 si elle n'existe pas

4. Église en structuration

- Disposer d'un lieu de réunions public
- Nommer ou reconnaître des responsables pastoraux (Anciens)
- Confier la responsabilité d'activités à des personnes compétentes
- Implication de l'Église dans la vie de la cité
- Être en relation avec les autres Églises de la région
- Mise en place de l'association loi 1905

5. Église majeure

- Avoir au moins 30 membres engagés
- Avoir des responsables pastoraux
- Avoir des responsables d'activités
- Assumer la pleine responsabilité de ses choix et de son orientation
- Assurer l'édification de l'Église, le service du prochain et la propagation de l'Évangile
- Faire face aux engagements financiers nécessaires à son fonctionnement et son développement
- Développer la multiplication de l'Église sous ses diverses formes et participer à l'implantation d'Églises nouvelles
- Encourager l'appel et la formation des futurs cadres de l'Église
- Participer à l'œuvre missionnaire mondiale